Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Canton de Vaud adhère au projet fédéral de lutte contre le travail au noir

En réponse à une consultation fédérale sur la lutte contre le travail au noir, le Conseil d'Etat se déclare favorable aux mesures prévues par la Confédération, estimant qu'un dispositif concerté avec les partenaires sociaux est la solution la plus appropriée pour réduire à terme le travail souterrain. Il approuve les nouvelles sanctions prévues à l'encontre des employeurs violant gravement les dispositions légales mais juge excessive l'aggravation des peines existantes.

Le Conseil d'Etat a tenu compte, dans sa prise de position, des avis exprimés dans le canton à l'occasion d'une large consultation auprès des milieux vaudois intéressés.

Les nouvelles pénalités envisagées par la Confédération sont l'exclusion des marchés publics, l'augmentation du plafond des amendes prévues dans le cadre de l'assurance-chômage (notamment suspension des droits relatifs à la réduction de l'horaire de travail et aux indemnités pour intempéries), et des dispositions à caractère pénal dans le domaine de la main-d'oeuvre étrangère (notamment amendes, peines d'emprisonnement, exclusion des marchés publics, possibilité de confiscation des valeurs patrimoniales).

L'aggravation des peines existantes - notamment amendes pouvant aller jusqu'à 500'000 francs et un million en cas de récidive et emprisonnement minimal d'une année - sont cependant estimées propres à criminaliser dans des proportions excessives les activités frauduleuses.

En outre, le gouvernement vaudois adhère à la proposition de mettre clairement hors la loi le travail pseudo-indépendant en le qualifiant de travail illicite et en renforçant simultanément les moyens de contrôle.

Il est également d'accord avec les allègements administratifs consentis pour les services aux ménages privés, non sans craindre que le niveau de simplification ne soit pas suffisant.

Enfin, le Canton rappelle la mise en oeuvre de la Convention quadripartite instituant un système de lutte contre le travail illicite dans le secteur de la construction vaudoise.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 17 janvier 2001

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021/ 316 61 01 François Czech. chef de l'Inspection cantonale du travail, 021/ 316 61 31